

Délibération

Réunion du bureau syndical du 19 février 2019

Délibération n°2019-05

Belvédères : avenant n°2 au marché de Conception, réalisation et installation d'un réseau de haltes-belvédères, œuvres d'art, entre Nantes et Saint-Nazaire - Approbation et autorisation de signature

Date de la convocation : 13 février 2019

Nombre de membres du Bureau : 25

Nombre de Conseillers en exercice : 25

Présidente de séance : Johanna ROLLAND

Présents (13) : Martin ARNOUT – Sylvie CAUCHIE – Marc DENIS – Gérard DRENO – Philippe EUZENAT – Joël GEFFROY – Franck HERVY – Sylvain LEFEUVRE – Yvon LERAT – Rémy NICOLEAU – Johanna ROLLAND – Jean-Louis THAUVIN – Marcel VERGER

Absents et représentés :

Absents et excusés (12) : Bertrand AFFILE – Jean-Luc BESLIER - Christian COUTURIER – Hervé GRELARD – Pascale HAMEAU - Alain MICHELOT - Mireille PERNOT – Pascal PRAS – Alain ROBERT- Fabrice ROUSSEL – David SAMZUN – Alain VEY

Délibération

Réunion du bureau syndical du 19 février 2019

Délibération n°2019-05

Belvédères : avenant n°2 au marché de Conception, réalisation et installation d'un réseau de haltes-belvédères, œuvres d'art, entre Nantes et Saint-Nazaire - Approbation et autorisation de signature

La Présidente,

Expose

Par délibération en date du 29 mars 2017, le bureau syndical du Pôle métropolitain a approuvé le lancement de l'action d'intérêt métropolitain « mini-belvédères » dans le cadre du programme d'actions du Pôle métropolitain 2017-2020.

Un avis d'appel public à concurrence a permis de sélectionner l'artiste Vincent Mauger, accompagné d'Ateliers Perrault spécialiste charpente, et du bureau d'études ECSB pour la réalisation d'une œuvre d'art « Sémaphores », consistant en l'installation de dispositifs d'observation du paysage et signalétique le long d'un itinéraire cyclable sur la rive droite de la Loire entre Nantes et Saint-Nazaire.

Un marché a été attribué au groupement dont Vincent Mauger est mandataire en juillet 2017, pour un montant de 348 000€ TTC..

Un premier avenant a été conclu au marché modifiant l'organisation du groupement entre les cotraitants et la durée du marché, sans incidence financière sur le marché.

Depuis la signature du marché, le Pôle métropolitain a travaillé avec les intercommunalités et les communes de la rive nord de l'estuaire pour identifier et qualifier les sites précis d'implantation des belvédères. Des études de sols ont ainsi été conduites à St Herblain, Couéron, St Etienne de Montluc, Donges et St Nazaire pour déterminer les conditions d'ancrage de l'œuvre sur site.

Le bureau de contrôle APAVE a également été missionné afin de valider les études de conception réalisées par le groupement Vincent Mauger et garantir la bonne sécurité des usagers de l'œuvre.

Le groupement a précisé la conception de l'œuvre au regard des sites d'implantation (études de sols et caractère inondable de certains sites), des prescriptions du bureau de contrôle (un garde-corps conforme aux prescriptions de type établissement recevant du public) en modifiant notamment l'essence du bois, le garde-corps prévu initialement et en révisant les modalités de fixation de l'œuvre aux dalles (réalisation de patines et solidarisation des dalles) ainsi que la solidarisation des deux dalles.

Ces travaux supplémentaires, indispensables à la réalisation des belvédères dans les règles de l'art et à leur pérennité entraînent une évolution du prix initial et du délai de réalisation qu'il convient de valider par voie d'avenant au contrat.

Délibération

Réunion du bureau syndical du 19 février 2019

Délibération n°2019-05

Belvédères : avenant n°2 au marché de Conception, réalisation et installation d'un réseau de haltes-belvédères, œuvres d'art, entre Nantes et Saint-Nazaire - Approbation et autorisation de signature

Les services du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire recherchent des opportunités de subvention afin de financer le surcoût correspondant à ces travaux. Dans l'attente de réponses des organismes de financement, il est proposé de conclure un avenant au marché pour lancer la réalisation et la pose de quatre belvédères. En fonction des réponses obtenues, il sera proposé un nouvel avenant pour la réalisation et la pose du cinquième belvédère.

Vu le décret 360-2016 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Vu l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

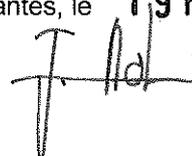
Vu la délibération 2017-04 du bureau syndical approuvant la conclusion d'un marché de conception-réalisation pour un montant de 348 000€ TTC ;

Le bureau, dûment convoqué, délibère et :

- APPROUVE l'avenant n°2 au marché « Conception, réalisation et installation d'un réseau de haltes-belvédères, œuvres d'art, entre Nantes et Saint-Nazaire »
- ACTE que le montant modifié de la contribution du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire au marché de conception-réalisation de trois cent quatre-vingt-dix-huit mille cent-quatre-vingt-dix-sept euros TTC (398 197€ TTC) maximum s'inscrivant dans le cadre du budget 2019 du Pôle métropolitain ;
- AUTORISE Madame la Présidente du Pôle métropolitain à prendre toutes dispositions nécessaires pour assurer l'exécution de la présente délibération et notamment les actes nécessaires à la recherche et contractualisation de financements complémentaires.

A L'UNANIMITE

Nantes, le 19 FEV. 2019



Johanna ROLLAND
Présidente du Pôle métropolitain
Nantes Saint-Nazaire



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : POLE METROPOLITAIN NANTES ST NAZAIRE

Utilisateur : MOULINIE Claire

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	2019_05_DEL_BUR
Date de la décision:	2019-02-19 00:00:00+01
Objet:	Délibération 2019-05 : Belvédères : avenant n°2 au marché de conception, réalisation et installation d'un réseau de haltes-belvédères, œuvres d'art, entre Nantes et Saint-Nazaire - approbation et autorisation de signature
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	1.1.8 - Avenants
Identifiant unique:	044-200035335-20190219-2019_05_DEL_BUR-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i>		
044-200035335-20190219-2019_05_DEL_BUR-DE-1-1_0.xml	text/xml	1098
<i>nom de original:</i>		
2019 02 19 delib BUREAU 2019-05 Belvederes Avenant 2.pdf	application/pdf	115807
<i>nom de métier:</i>		
99_DE-044-200035335-20190219-2019_05_DEL_BUR-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	115807

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	25 février 2019 à 17h00min07s	Dépôt initial
En attente de transmission	25 février 2019 à 17h00min08s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	25 février 2019 à 18h03min37s	Transmis au MI
Acquittement reçu	25 février 2019 à 18h04min22s	Reçu par le MI le 2019-02-25

